Communiqué du Saint-Siège sur la rencontre entre la Congrégation pour la doctrine de la foi et la FSSPX du 14 sept. 2011

Publié le 14 septembre 2011 3 minutes

Le 14 septembre 2011, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a eu lieu une rencontre de Son Éminence Révérendissime le cardinal William Levada, préfet de cette Congrégation et président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, Son Excellence Monseigneur Luis Ladaria, s.j., secrétaire de cette Congrégation, et Monseigneur Guido Pozzo, Secrétaire de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, avec Son Excellence Monseigneur Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, et Messieurs les Abbés Niklaus Pfluger et Alain-Marc Nély, assistants généraux de la Fraternité.

À la suite de la supplique adressée le 15 décembre 2008 par le Supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X à Sa Sainteté le Pape Benoît XVI, le Saint-Père avait pris la décision de lever l'excommunication des quatre évêques consacrés par Monseigneur Marcel Lefebvre et d'ouvrir en même temps des colloques doctrinaux avec la Fraternité, afin de surmonter les difficultés et les problèmes d'ordre doctrinal, et de parvenir à la réduction de la fracture existante.

Obéissant à la volonté du Saint-Père, une commission mixte d'études, composée d'experts de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X et d'experts de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, s'est réunie à huit reprises pour des rencontres qui ont eu lieu à Rome entre le mois d'octobre 2009 et le mois d'avril 2011. Ces colloques, dont l'objectif était d'exposer et d'approfondir les difficultés doctrinales majeures sur des thèmes controversés, ont atteint leur but, qui était de clarifier les positions respectives et leurs motivations.

Compte tenu des préoccupations et des instances présentées par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X à propos du respect de l'intégrité de la foi catholique face à l'herméneutique de la rupture du Concile Vatican II à l'égard de la Tradition – herméneutique mentionnée par le Pape Benoît XVI dans son Discours à la Curie romaine en date du 22 décembre 2005 –, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi prend pour base fondamentale de la pleine réconciliation avec le Siège apostolique l'acceptation du **Préambule doctrinal** qui a été remis au cours de la rencontre du 14 septembre 2011.

Ce préambule énonce certains des principes doctrinaux et des critères d'interprétation de la doctrine catholique nécessaires pour garantir la fidélité au Magistère de l'Église et au *sentire cum Ecclesia*, tout en laissant ouvertes à une légitime discussion l'étude et l'explication théologique d'expressions ou de formulations particulières présentes dans les textes du Concile Vatican II et du Magistère qui a suivi.

Au cours de la même réunion ont été proposés quelques éléments en vue d'une solution canonique pour la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, qui suivrait la réconciliation éventuelle et espérée.